Voici l'intervention de l'échevin des cultes, Alain Courtois, au Conseil Communal du 5 février 2018, suite à une intervention de Christian Ceux (CDH): "nous avons ouvert une réflexion sur l'avenir du Béguinage avec les habitants et les autorités ecclésiastiques pour envisager d'y cumuler activités cultuelles et expositions de collection d'art sacré. L'évêché est également à l'origine de cette initiative. Bien entendu, une telle démarche engagerait des frais importants (déshumidification, conservateur, personnel). L'idée n'est certainement pas de laisser cette église à l'abandon. Au contraire, l'objectif est d'en faire quelque chose de beau et d'esthétique en adéquation avec la protection du patrimoine et le culte. Dorénavant, l'église Sainte-Catherine absorbe la plupart des pratiquants et nous imaginons mal une même affluence à l'église du Béguinage. Notre réflexion se fait en totale concertation. La semaine passée, j'ai reçu le curé actuel et des représentants de l'église pour entendre leur avis. Ils nous soumettront des propositions et nous les écouterons".

Voilà encore une église en voie de perdre son statut paroissial...

Remarquons que lorsqu'il s'agit de faire des frais dans une église pour un usage culturel...les subsides ne semblent pas manquer...